

CENTRE SOCIAL CHARPENNES-TONKIN

11 rue Bat-Yam

69100 VILLEURBANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents
Du Centre Social Charpennes Tonkin

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du centre Social Charpennes Tonkin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 23 mai 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 623.95	10 091.35	532.60	832.60
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 623.95	10 091.35	532.60	832.60
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	386 248.62	209 623.48	176 625.14	216 049.88
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	29 554.86	28 049.29	1 505.57	1 738.92
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	356 693.76	181 574.19	175 119.57	214 310.96
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	396 872.57	219 714.83	177 157.74	216 882.48
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	257 388.55	4 455.50	252 933.05	213 235.89
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	15 331.56	4 455.50	10 876.06	26 326.25
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	242 056.99		242 056.99	186 909.64
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	51 469.00		51 469.00	50 464.00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	596 273.73		596 273.73	603 127.80
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 399.52		3 399.52	1 101.75
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	908 530.80	4 455.50	904 075.30	867 929.44
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 305 403.37	224 170.33	1 081 233.04	1 084 811.92

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	118 872.01	118 872.01
REPORT A NOUVEAU	495 772.47	467 526.77
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	45 982.38	28 245.70
SITUATION NETTE (1)	660 626.86	614 644.48
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	117 408.68	142 078.67
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	117 408.68	142 078.67
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	778 035.54	756 723.15
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	29 340.00	47 470.37
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	29 340.00	47 470.37
PROVISIONS POUR RISQUES	10 000.00	10 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	46 306.59	43 628.86
TOTAL PROVISIONS (4)	56 306.59	53 628.86
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	75 101.06	79 273.56
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	98 324.64	100 192.42
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	6 133.65	3 375.17
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	37 991.56	44 148.39
TOTAL DETTES (5)	217 550.91	226 989.54
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 081 233.04	1 084 811.92

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 756.39		5 698.61
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	685 538.96		605 972.85
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		685 538.96	605 972.85
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	542 358.31		527 794.22
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	11 500.00		1 338.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		553 858.31	529 132.22
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	32 950.54		6 661.07
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	18 130.37		
AUTRES PRODUITS	5 802.87		4 667.33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 303 037.44	1 152 132.08
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	371 335.19		343 975.33
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26 940.98		24 505.33
SALAIRES ET TRAITEMENTS	639 791.66		569 190.49
CHARGES SOCIALES	190 722.90		159 561.33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	53 307.82		30 481.46
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 677.73		4 824.55
REPORTS EN FONDS DEDIES			5 000.00
AUTRES CHARGES	448.01		317.91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 285 224.29	1 137 856.40
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		17 813.15	14 275.68

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 283.90		825.51
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 283.90	825.51
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 283.90	825.51
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	25 655.62		43 484.84
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 600.99		12 921.33
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		50 256.61	56 406.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	26 371.28		43 261.66
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		26 371.28	43 261.66
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		23 885.33	13 144.51

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 357 577.95	1 209 363.76
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 311 595.57	1 181 118.06
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		45 982.38	28 245.70
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	580 172.36		563 602.16
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		580 172.36	563 602.16
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	258 093.70		254 270.61
PRESTATION EN NATURE	322 078.66		309 331.55
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		580 172.36	563 602.16

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871) 0.00			871 Prestations en nature		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871100	PRESTATIONS EN NATURE CAF	495 057.36
861300	LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	256 744.01	871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	85 115.00
861500	ENT/REP-MAINTENANCE-ASSURANCE	1 349.69	TOTAL (862)		580 172.36
TOTAL (861) 258 093.70					
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPO.GRATUIT	303 902.00			
862800	Déplact du persooneel-Autres serv exterie	18 176.66			
Total charges contributions volontaires 580 172.36			Total produits contributions volontaires 580 172.36		

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

SOMMAIRE

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	2
2. Faits significatifs.....	2
2.1. Règles et méthodes comptables.....	2
3. NOTES SUR LE BILAN.....	3
3.1. Les immobilisations	3
3.2. Les charges constatées d'avance	3
3.3. Les charges à payer	4
3.4. Les créances et les dettes	4
3.5. Les fonds propres	5
3.6. Les subventions d'investissement	6
3.7. Les provisions	6
3.8. Les fonds dédiés	7
3.9. Les produits constatés d'avance	7
3.10. Les produits à recevoir	7
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
4.1. Le comparatif des résultats.....	8
4.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	8
4.3. Les transferts de charges	9
4.4. Le résultat exceptionnel.....	10
4.5. Les cotisations	10
4.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	10
5. AUTRES INFORMATIONS	11
5.1. « Le fonds de roulement »	11
5.2. L'effectif moyen.....	11
5.3. Fiscalité	11
5.4. Rémunération des dirigeants	11
4.5. Honoraires commissaires aux comptes	11

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN

Annexe aux comptes annuels

2023

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association Centre Social et Culturel Charpennes-Tonkin se donne pour mission de promouvoir le développement social et culturel du quartier Charpennes-Tonkin sis sur la commune de VILLEURBANNE. A cette fin elle se donne pour objets :

- De concevoir et mettre en œuvre un projet de développement social et culturel avec les habitants du quartier.
- De s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale en cohérence avec les partenaires.
- De s'engager dans une démarche démocratique et de susciter des pratiques citoyennes.

Pour ce faire :

- Elle anime un lieu d'accueil.
- Elle organise des activités et des animations avec et pour les habitants du quartier.
- Elle facilite la rencontre entre les adhérents et permet la réalisation de projets communs.
- Elle adhère à tout organisme utile à l'accomplissement de son projet social.
- Elle contribue à développer des relations actives dans le monde de l'action sociale, scolaire, culturelle, associative et institutionnelles.
- Elle assure la gestion financière de son projet social et culturel.
- Elle gère le personnel qu'elle emploie.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2. Faits significatifs

- Aucun fait significatif.

2.1. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF DU RHONE en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	1 à 10 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône et la Ville de Villeurbanne.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 624			10 624
Immobilisations corporelles	377 121	9 128		386 249
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL	387 745	9 128		396 873

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	9 792	300		10 092
Immobilisations corporelles	161 071	48 552		209 623
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL	170 863	48 852		219 715

3.2. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2 023	2 022
Maintenance	347	345
Divers abonnements - revues	28	351
Formation		406
Medecine du travail	3 024	
TOTAL	3 400	1 102

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

3.3. Les charges à payer

Charges à payer	2023	2 022
Dettes fournisseurs	16 535	13 447
Dettes fiscales et sociales	49 323	44 726
Autres dettes	300	300
TOTAL	66 158	58 473

3.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	15 332	10 876	4 456	
Créances financeurs :				
- Etat	1 500	1 500		
- Ville	5 000	5 000		
- Métropole				
- CAF	224 210	224 210		
Autres créances	4 639	4 639		
Produits à recevoir	6 709	6 709		
Charges constatées d'avance	3 400	3 400		
TOTAL	260 789	256 333	4 456	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	75 101	75 101		
Dettes fiscales et sociales	98 325	98 325		
Autres dettes	6 134	6 134		
Produits constatés d'avance	37 992	37 992		
TOTAL	217 551	217 551		

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

Les autres créances comprennent essentiellement les IJ à recevoir 3 044 €

Les produits à recevoir comprennent principalement des remboursements de formation pour 6 667 €

3.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	118 872				118 872
Report à nouveau	467 527	28 246			495 772
Excédent ou déficit de l'exercice	28 246	-28 246	45 982		45 982
Situation nette	614 644	0	45 982		660 627
Subventions d'investissement	142 079			24 670	117 409
Provisions réglementées					
TOTAL	756 723	0	45 982	24 670	778 035

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

3.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	5 000		69	4 931
- CAF	150 000		312	149 688
- Autres (à détailler)				
Sous-total	155 000		381	154 619
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville		1 233		1 233
- CAF	12 921	23 368	312	35 977
- Autres (à détailler)				
Sous-total	12 921	24 601	312	37 210
TOTAL	142 079	-24 601	69	117 409

3.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	43 629	2 678		46 307
- Provision pour risques	10 000			10 000
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	3 656	4 456	3 656	4 456
- Autres tiers				
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	57 285	7 133	3 656	60 762

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

3.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet : 2010 Réorganisation pédagogique pôle jeunesse	27 470			27 470		
- Projet : 2013 Développement du Projet Adultes/Familles	15 000			15 000		
- Projet : CAF Développement durable	5 000		2 360		2 640	
- Projet local grain de ciel			15 770	-42 470	26 700	
TOTAL	47 470		18 130		29 340	

3.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2023	2022
Cotisations Adhérents	3 802	3 437
Subvention CLAS Ville	21 120	3 690
PS CLAS CAF du Rhône	9 530	8 421
Subvention Ville porteur handicap	3 000	3 000
Subvention CAF relocalisation		25 600
Commission vente chocolats	539	
TOTAL	37 992	44 148

3.10. Les produits à recevoir

Produits à recevoir	2023	2022
Autres créances	9 712	18 311
TOTAL	9 712	18 311

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2023	2022	2021
Résultat d'exploitation	17 813	14 276	-546
Résultat financier	4 284	826	636
Résultat exceptionnel	23 885	13 145	3 659
Excédent ou déficit	45 982	28 246	3 748

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

4.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	204 600	204 600		
- versées par la CAF	51 614	52 676	-1 062	-2,02%
Sous total	256 214	257 276	-1 062	-0,41%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	16 300	15 800	500	3,16%
- versées par la métropole	28 500	21 500	7 000	32,56%
- versées par la ville	156 993	161 967	-4 974	-3,07%
- versées par la CAF	20 775	20 281	494	2,44%
- versées par d'autres organismes (à	307	307		
Sous total	222 875	219 548	3 327	1,52%
Subventions non affectées :				
- versées par l'ETAT	25 833	11 333	14 500	127,95%
- versées par la CAF du Rhône	37 436	39 637	-2 201	-5,55%
Sous total	63 269	50 970	-2 201	-4,32%
TOTAL (I)	542 358	527 794	14 564	2,76%
Prestations CAF :				
- Animation globale	73 694	70 785	2 909	4,11%
- Animation collective famille	24 655	23 682	973	4,11%
- CLAS	14 161	14 023	138	0,98%
- ALSH	30 758	30 348	410	1,35%
- EAJE	201 091	165 321	35 770	21,64%
- Bonus mixité	18 900	7 200	11 700	162,50%
- Bonus inclusion handicap		472	-472	-100,00%
-CTG Bonus territoire	70 549	60 399	10 150	16,80%
-LEAP Mardis Petits	3 650	3 808	-157	-4,13%
- Mesure d'accompagnement CAF EAJE	1 360		1 360	
- PS Jeunes	21 451	20 605	846	4,11%
TOTAL (II)	460 269	396 644	63 625	16,04%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 002 628	924 438	78 190	8,46%

Le publique accueillis aillant des revenus plus faibles, cela fait augmenter le montant de la PS CAF EAJE et du bonus mixité. A noter également une hausse de la tarification.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	16 300	15 800	500	3,16%
- ASP	25 833	11 333	14 500	127,94%
Sous total	42 133	27 133	15 000	55,28%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	28 500	21 500	7 000	32,56%
- non affectée				
Sous total	28 500	21 500	7 000	32,56%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	156 993	161 967	-4 974	-3,07%
- non affectée	204 600	204 600		
Sous total	361 593	366 567	-4 974	-1,36%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	407 351	346 140	61 211	17,68%
- non affectée	162 744	163 098	-354	-0,22%
Sous total	570 095	509 238	60 857	11,95%
Autres financeurs (à détailler)				
- affectées à un projet	307		307	
- non affectée				
Sous total	307		307	
TOTAL	1 002 628	924 438	78 190	8,46%

4.3. Les transferts de charges

Transferts de charges	2 023	2 022
Concert inter chorale		1 326
Remboursement Uniformation	24 103	5 262
Retraitement Mutuelle enfants	171	73
IJ prévoyances	5 020	
TOTAL	29 294	6 661

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

4.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2023	2 022
Charges		
- Régul.compte personnel et charges patronales		
- Différence Facturation loc,salles ville	569	42
- Frais de déménagement	25 802	43 220
...		
Sous total	26 371	43 262
Produits		
- Diverses régularisations		
- Régularisations clients	56	285
- Relocalisations (Sub.CAF)	25 600	43 200
- Quote-part subv. Investissement affectées	24 600	12 921
Sous total	50 256	56 406
TOTAL	23 885	13 144

Le report de la subvention CAF de relocalisation a été soldé en 2023. L'aménagement en mobilier et matériel neuf lié à la subvention d'investissement fait augmenter la quote-part de la subvention d'investissement.

4.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

4.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2023	2 022
Personnel CAF	303 902	298 678
Locaux CAF & Ville de VILLEURBANNE	256 744	250 935
Frais de fonctionnement Ville de VILLEURBANNE		
Autres CAF & Ville de VILLEURBANNE	19 526	13 990
TOTAL	580 172	563 602

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2023

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	2023	2 022	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	778 036	756 723		
Actif immobilisé (B)	177 158	216 882		
Fonds de roulement (A-B)	600 878	539 841	61 037	11%

5.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 20 personnes.

5.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, par conséquent, elle n'est pas soumise à fiscalité.

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car une partie du personnel est mis à disposition par la CAF du Rhône.

L'évaluation communiquée par celle-ci n'indique pas la rémunération brute par salarié.

4.5 Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 060 €.